

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	6
Date de la convocation	22/03/2024

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

Absent représenté : LE MAGADURE Antoine -

Absents excusés : BUMAT Vincent -TESSA Dorine –

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

Objet : Adoption de deux conventions avec IT 05 relatives à des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et du rendement du réseau des U.D.I. de CEUSE et de MANTEYER (La Vallée)

Monsieur le Premier Adjoint présente les deux conventions fixant les modalités d'intervention d'IT05 relatives à une mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et du rendement du réseau des U.D.I. de CEUSE et de MANTEYER (La Vallée), par un accompagnement à la consultation des entreprises et une aide à la constitution des dossiers de subvention pour ces deux U.D.I.

Monsieur le Premier Adjoint précise que, pour l'Unité de Distribution de Céüse l'opération est planifiée entre le troisième trimestre 2024 et 2025, et que pour l'unité de Manteyer-Vallée l'opération est planifiée entre la fin 2024 et 2025.

Vu l'article R 3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatifs à l'assistance technique ;

Vu les statuts approuvés par l'Assemblée Générale constitutive d'IT05 du 28 janvier 2014, mis à jour lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 08 octobre 2020 ;

Vu la délibération IT2014-CA04 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014, adoptant le modèle de convention et autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération IT2017-CA14 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017 fixant les coûts d'intervention par demi-journée ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB142024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Vu la délibération du 19 juin 2015 de la commune de Manteyer, étendant son adhésion à IT 05 pour l'ensemble de ses prestations, hors assainissement autonome ;

Le Conseil municipal décide

- De valider les termes des deux conventions ci-jointes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions
- De donner tout pouvoir au maire pour signer les pièces concernant ces dossiers

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Ont voté pour : 6

Copie certifiée conforme
Le Maire, Robert PAUCHON

